

qu'elles exportaient. Elles avaient aussi du charbon et des navires, mais elles ne les ont plus. Elles ne s'étaient pas préparées en prévision du jour où elles ne les auraient plus. Les Maritimes ont à l'heure actuelle une importante industrie de pâtes et papiers qui est en plein essor. Mais supposons un instant que cette industrie soit vouée à disparaître dans dix ou quinze ans. Dans ce cas, qu'est-ce que les Maritimes exigeraient pour leurs pâtes? Je puis vous dire qu'elles demanderaient un prix beaucoup plus élevé pour mettre de l'argent de côté en prévision du jour où il n'y en aurait plus.

Certains des députés d'en face rient, mais il y a beaucoup de gens dans les Maritimes qui ne rient pas. Quand j'ai vécu à Inverness il y a 20 ans, le taux de chômage y était de 25 p. 100 et il y est toujours de 25 p. 100. C'est un fait.

Quand le ministre de l'Énergie a invoqué la clause de force majeure, il a rompu toutes les négociations. On ne négocie tout simplement pas comme cela. Les députés d'en face devraient parler au ministre de l'Énergie et lui dire que ce n'est pas ainsi qu'on négocie de bonne foi. On ne s'amuse pas à faire des déclarations irréflechies ou à déprécier les gens, qu'il s'agisse de particuliers ou de gouvernements. Ce n'est pas une façon d'agir entre Canadiens, entre provinces ou entre gouvernements. Malheureusement, c'est ce que le ministre a fait. Je ne tiens pas à dire de mal de lui parce que je vis maintenant en Alberta. Au cours de la dernière fin de semaine que j'ai passée en Alberta, à l'occasion du Stampede de Calgary, je n'ai entendu parler aux réceptions où j'étais invité que de pétrole et du genre de ministre qui négocie au nom de la population.

Personne n'aime s'entendre dire: «C'est ainsi que ça se passe.» J'étais dans la pièce quand on a téléphoné à M. Leitch, ministre de l'Énergie de l'Alberta. J'étais assis à dix pieds de lui. Il est resté trois minutes au téléphone. M. Leitch, qui sait pourtant rester calme, était rouge comme un coq. Tout le monde sait, et je crois que même le ministre de l'Énergie l'admettra, que M. Leitch est un homme raisonnable. Ce n'est pas ainsi que l'on négocie l'avenir de notre pays, monsieur l'Orateur.

Je voudrais maintenant revenir à la dette nationale du Canada. Il est inconvenable que notre dette excède 80 milliards. Cela représente \$3,000 pour chaque homme, femme et enfant. J'ai demandé au ministre des Finances en quoi consiste une dette raisonnable, mais je n'ai pas encore reçu de réponse. Je sais que le ministre est un expert en économie. Voilà pourquoi il devrait pouvoir me répondre. J'en ai une idée. Chaque député ici en a une idée, mais pourquoi le ministre des Finances ne me dit pas en quoi consiste une dette raisonnable? Je connais l'opinion de nos économistes. Je connais l'opinion de la Banque mondiale de même que celle du Fonds monétaire international. Mais quel est l'avis du ministre des Finances? Quand il va en Europe conférer avec ces personnages, ils lui disent ce qu'ils en pensent, mais il se garde de nous en parler. Il n'a encore répondu à aucune question à cet égard.

Le premier ministre (M. Trudeau) avait promis de réduire les dépenses dès 1968. Par la suite, il a promis au moins six fois la même chose, et pourtant, la dette du Canada est passée de 500 millions à plus de 80 milliards. Où sont donc les restrictions? Je suis certain que beaucoup de députés de tous les partis voient le danger. Cela nous inquiète. Nous devons commencer à chercher une solution. Nous ne pouvons transmettre ce fardeau à nos enfants. Nous ne pouvons attendre que

Pouvoir d'emprunt—Loi

des moins peureux que nous passent aux actes. Nous devons agir, car cela nous coûte trop cher. Nous ne pouvons plus en porter le poids. Le 29 mai 1980, devant le comité permanent des finances nationales du Sénat, le gouverneur de la Banque du Canada a déclaré ceci qui figure à la page 3:7 du compte rendu des délibérations:

Les problèmes économiques les plus épineux de notre pays ont leur origine dans l'évolution récente. Un coup d'œil rétrospectif sur les vingt-cinq dernières années révèle une tendance fondamentale à l'aggravation de l'inflation. Cette tendance existait bien avant que l'on ait pris l'habitude d'imputer l'inflation à des phénomènes comme l'escalade des prix du pétrole ou le cycle d'élevage du bœuf. Il n'y a pas de doute que la principale cause de cette tendance à une aggravation de l'inflation réside dans les efforts déployés...

La suite est beaucoup plus importante. Il a ajouté:

... par la plupart des pays pour atteindre et maintenir des niveaux de productivité et d'emploi qui étaient incompatibles avec une stabilité des prix.

Même le gouverneur de la Banque du Canada nous prêche une plus grande modération.

Dans le rapport annuel de la Banque du Canada, M. Bouey déclare que si nous ne réduisons pas les dépenses publiques, le capital engagé dans les secteurs de l'outillage et de l'équipement en souffrira. Autrement dit, les gros emprunts que ce gouvernement a contractés pendant douze ans, et qu'il continue de faire, pourraient nuire à l'économie et à l'évolution de l'industrie.

De ce côté de la Chambre, nous sommes raisonnables. Nous estimons que le gouvernement a besoin d'argent. Mais combien lui en faut-il? Le ministère des Finances nous a déjà fait savoir que nous dépensons environ un milliard de dollars par mois. Le ministre des Finances a dit qu'il déposera peut-être un budget à l'automne. Supposons que ce soit au mois d'octobre, dans quatre mois. La Chambre devrait consentir 4 milliards de dollars, ce qui suffirait au gouvernement jusqu'au mois d'octobre lorsqu'un budget sera déposé, et alors nous autres, députés, pourrions tous l'étudier. Nous serons encore plus raisonnables que l'honorable député, le ministre de l'Industrie. Nous augmenterons cette somme de 50 p. 100. Non seulement proposerons-nous 4 milliards de dollars, la somme requise—le ministère des Finances l'a dit—mais nous accorderons 6 milliards de dollars au gouvernement, de sorte qu'il y aura un excédent. Si le gouvernement ne dépose pas de budget avant la fin d'octobre, il disposera de deux mois de plus. C'est être bien raisonnable. Nous ne pouvons continuer ainsi indéfiniment et faire payer à nos enfants les dépenses d'aujourd'hui. Nous devons faire preuve de modération. Je demande aux députés de tous les partis de se restreindre sinon nos enfants jugeront que nos gouvernements étaient incapables de diriger le pays et n'étaient bons qu'à dépenser de l'argent.

● (2120)

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Monsieur l'Orateur, j'interviens dans le débat du bill C-30 parce que, tout comme d'autres députés de ce côté-ci, je m'oppose totalement à ce genre d'autorisation d'emprunter qui ne représente ni plus ni moins qu'un blanc seing. Il faut nous rendre compte de ce que dit le bill C-30. En vertu de l'article 2 en effet, le ministre est autorisé à emprunter par voie d'émissions de titres du Canada destinés à la vente ou au nantissement. Cela veut dire que le gouvernement nous demande de signer un chèque en blanc sans que nous sachions quel genre de garanties il va donner. Va-t-il hypothéquer ma maison? Va-t-il hypothéquer la vôtre? Va-t-il mettre nos parcs nationaux en vente? Va-t-il vendre nos ressources naturelles? Qu'il nous le dise. Le bill